



Association québécoise
du loisir municipal

LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

Le 31 mars 2009

Madame Martine Landry
Directrice du développement du secteur financier et des personnes morales
Ministère des finances
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 0A4

Madame,

Le 20 septembre 2004, le Registraire des entreprises par intérim, monsieur Abraham Assayag, lançait une consultation intitulée « Proposition pour un nouveau droit des associations personnifiées ». Le Registraire initiait alors une consultation dans le but d'engager un dialogue avec les organismes du secteur et de recueillir leur point de vue à ce sujet.

Le document se voulait également un outil de réflexion afin de permettre aux membres et autres partenaires des réseaux associatifs et municipaux du Québec de se faire une opinion à la lumière des commentaires émis et, le cas échéant, une invitation à réagir à la consultation du Registraire des entreprises.

En réponse à cette demande, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) faisait alors parvenir au Registraire des entreprises du Québec un mémoire où elle analysait et commentait point par point les 55 articles du projet déposé par le Registraire des entreprises.

Cette analyse avait été réalisée par un comité de travail formé de représentants et de membres du Conseil québécois du loisir, de Sports-Québec et de l'Association québécoise du loisir municipal sous la supervision du Service juridique du Regroupement Loisir Québec.

En octobre 2008, un nouveau document intitulé « Droit des associations personnalisées » était présenté lors d'une rencontre de consultation au Stade olympique.

Comme il en était fait mention dans l'introduction de la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, ce document de consultation avait tenu compte des commentaires formulés au cours de la consultation tenue par le Registraire ainsi que du bilan qu'il en a dressé.

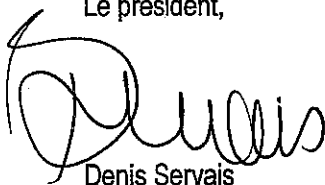
Siège social :
4545, av. Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2
infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca
www.loisirmunicipal.qc.ca

Nous constatons que la majorité des points sur lesquels l'AQLM était en désaccord ont rencontré la même opposition chez tous les participants à la consultation et qu'il en a été tenu compte dans le nouveau document « Droit des associations personnalisées ». Nous nous en réjouissons.

Toutefois, certains articles qui ne font pas encore l'unanimité et qui demandent plus de précisions laissent encore place à la discussion et à l'échange. C'est dans cette optique que nous vous offrons la collaboration de l'Association québécoise du loisir municipal pour toute discussion à venir avant la présentation du projet de loi.

Veillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Servais", written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name "Denis Servais".

Denis Servais